

capables de travailler mais qui vivent de l'assurance-chômage ou, dans certains cas, de l'assistance publique parfois contre leur gré. Tout gouvernement raisonnable devrait s'efforcer de relancer l'économie pour créer le maximum d'emplois afin d'alléger les charges que supportent actuellement les revenus moyens.

• (1620)

Certains prétendent que l'ensemble du pays a apporté un certain appui universel étant donné que ceux qui en profitent sont des Canadiens et que, pour cette raison, ils ont droit à des concessions. Nous avons traité de tout cela il y a bien longtemps lors de l'application initiale du principe de l'universalité. Le parti conservateur de l'époque y était alors très opposé. Même après que le Parlement eut adopté la mesure sur les pensions de vieillesse universelles, le Sénat l'a rejetée. Après une réévaluation objective, le Sénat a estimé qu'une mesure de ce genre détruirait le pays. On a dit la même chose des allocations familiales universelles.

Le changement proposé actuellement par le gouvernement n'a provoqué que de faibles manifestations d'approbation. Par contre les bénéficiaires d'allocations familiales se sont beaucoup plaints de l'insuffisance de ces prestations. On n'a cessé de demander au gouvernement de les augmenter, au moins proportionnellement au coût de la vie. Au cours des campagnes politiques on me demande fréquemment quelle est ma position au sujet des allocations familiales. Cette question émane de représentants d'un groupe appelé Union d'Électeurs, qui est un précurseur du parti créditiste participant fréquemment à des réunions politiques dans ce but. J'ai toujours répondu en toute sincérité que j'étais en faveur d'un relèvement des allocations familiales. J'estime qu'elles devraient au moins correspondre à leur pouvoir d'achat original, être revues périodiquement et, en fait, être indexées. En adoptant l'amendement proposé par le chef de notre parti, nous ne ferions que répondre au désir des nombreux Canadiens qui nous demandent d'indexer les allocations familiales sur l'augmentation du coût de la vie.

On a souvent parlé des problèmes occasionnés aux députés par les programmes mis en œuvre par le gouvernement. Fait intéressant, mon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre nous disait hier qu'il avait entendu bien peu de plaintes de la part des gens au sujet de l'application du programme d'allocations familiales. De mon côté, je n'ai eu connaissance que de quelques cas, et les difficultés ne se rapportaient pas aux prestations. Il s'agissait par exemple d'un enfant qui ne devait pas d'abord retourner à l'école, mais qui décidait plus tard de le faire, ou encore de questions concernant la garde de l'enfant—qui devrait toucher le chèque et ainsi de suite. Des problèmes de moindre importance comme ceux-là ne sont pas le fait d'une administration trop bureaucratique. Le ministre a droit à nos félicitations sur la façon dont ce service fut administré. Il nous était facile d'obtenir des réponses du ministère, ce qui veut dire qu'il y a un personnel réposé aux appels téléphoniques et capable de s'occuper sur-le-champ des demandes de renseignements.

Si le cauchemar prévu par plusieurs députés, en fait d'ordinateurs, vient à se réaliser, il faudra tripler le personnel. Avant même que le ministre y songe, j'aimerais bien qu'il lise le petit ouvrage que tous les administrateurs de la Fonction publique devraient avoir en main—il devrait sûrement être sur le bureau de chacun des ministres. Il s'intitule «Up the Organization». Le ministre y lira, par exemple, au chapitre des ordinateurs que si on adopte

[M. Peters.]

ces machines, il faut s'attendre à une longue période de vérification à la main de tout le travail qu'on leur aura confié. L'autre jour, il y eut une panne de courant au Parlement, qui fut de brève durée. Mais à Belleville, où il y a un ordinateur, 12 heures ont été perdues à cause d'une panne. Ainsi au lieu de recevoir leur chèque le jeudi, les employés devaient attendre au lundi suivant et encore, s'ils avaient de la veine. Voilà le genre de problème que nous allons susciter dans le cas des allocations familiales, si nous adoptons le système des ordinateurs.

Je suis sûr que tout le pays a été choqué d'apprendre dernièrement à quel point notre régime fiscal fonctionne mal. Nous avons été choqués d'entendre le ministre des Finances dire qu'il n'était pas possible d'augmenter les exemptions personnelles de \$500 et de continuer à gouverner le pays, parce que la base de l'assiette fiscale rapporte trop. C'est pourquoi nous avons proposé dans notre amendement d'apporter à la législation fiscale les changements nécessaires pour que ceux à qui les allocations familiales sont destinées en retirent le plus grand profit possible. Nous ne voulons certes pas qu'on donne cet argent aux riches ni à ceux qui n'en ont nul besoin. Nous ne voulons pas non plus qu'on le donne à ceux qui y verront une menace à leur situation fiscale d'ensemble. Le gouvernement paraît déterminé à procéder de la façon la plus compliquée possible, alors qu'il serait facile de verser \$15 à l'ensemble du groupe que nous voulons aider, \$20 au second groupe et une somme suffisante au troisième groupe pour contribuer aux frais d'éducation. J'ai eu, à un certain moment, un revenu qui m'aurait classé dans la catégorie moyenne, et pourtant ma femme a toujours pu mettre à bon usage l'allocation familiale. J'avais trois fils et elle pouvait rarement acheter une paire de chaussures, ou un autre article vestimentaire pour les enfants sans puiser dans le budget familial. Les enfants en avaient besoin et s'en sont bien servi, et pareille chose se produit dans tout le pays. Et pourtant le gouvernement actuel veut catégoriser les gens en nantis et défavorisés.

• (1630)

Pas un jour ne se passe sans que je reçoive une lettre au sujet d'un problème relié au supplément de la pension de vieillesse. Par exemple, on peut avoir un fonds d'enterrement qui fait dépasser la limite. Même si l'on n'a pas de quoi vivre, si l'on a mis de côté l'argent devant servir à son enterrement, on n'a pas droit au supplément. Si le ministre engage 500 nouveaux employés pour appliquer le programme, cela ne correspondra-t-il pas à peu près au total des sommes non versées après déduction des montants récupérés au moyen de l'impôt sur le revenu dans son état actuel? Comme vous le savez, les dépenses ont tendance à tourner en rond et à revenir dans l'engrenage fiscal. Je voudrais savoir si les frais occasionnés par l'engagement de 500 personnes dépasseront les économies réalisées.

Pour ma part, j'ai toujours pensé qu'il faudrait augmenter l'allocation familiale. C'était à mes yeux une démosubvention utile aux adolescents et qui leur permettait souvent d'avoir des chances de réussir comme les autres. Dans ma circonscription, il y a deux sortes de jeunes gens qui fréquentent l'école, ceux des régions rurales défavorisées et ceux des centres urbains. Pour ceux qui craignaient de ne pas être aussi bien vêtus que leurs compagnons et de ne pas se sentir leurs égaux, cette modeste allocation était la solution voulue. La société n'est plus ce qu'elle était, de nos jours, mais une chose n'a pas changé, il faut toujours faire une demande si on veut obtenir de l'aide. Qu'il s'agisse du supplément de revenu garanti, de l'allocation aux anciens combattants ou de tout autre pro-